

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse



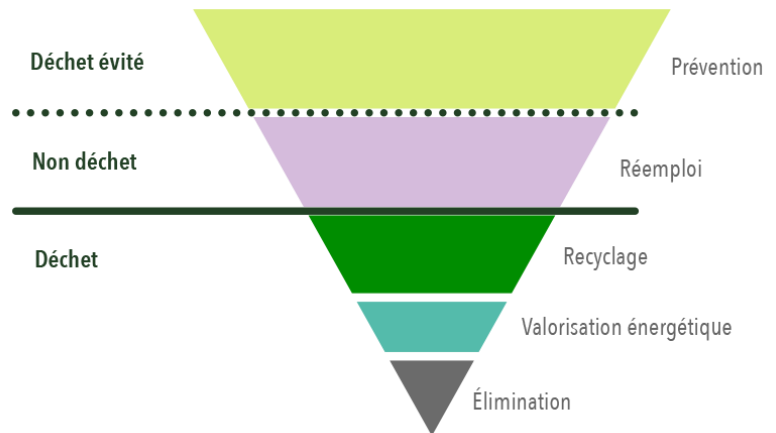
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	7
2.	Diagnostic du territoire	8
2.1	La collectivité	8
2.2	Diagnostic socio-économique	9
2.2.1	Population	9
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	9
2.2.3	Habitat et logements	10
2.2.4	Tissu économique	10
2.2.5	Tissu administratif et social	11
2.3	Diagnostic déchets	12
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	12
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	14
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	16
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	18
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	19
3.1	Stratégie et objectifs	19
3.2	Axes et actions stratégiques.....	20
3.3	La planification des actions de communication	21
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	22
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	Erreur ! Signet non défini.
3.6	Les fiches action	23

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, la **Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne sera déployé en 2026 pour 6 ans.

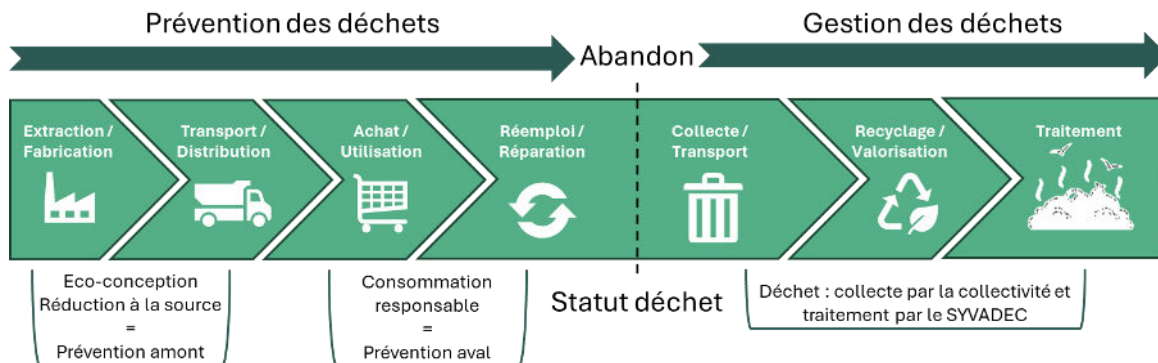
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

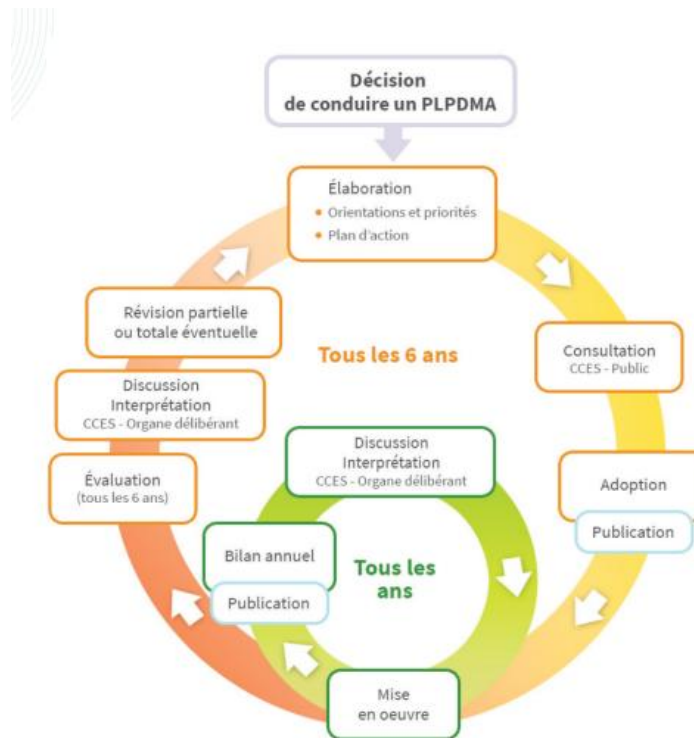
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre**.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

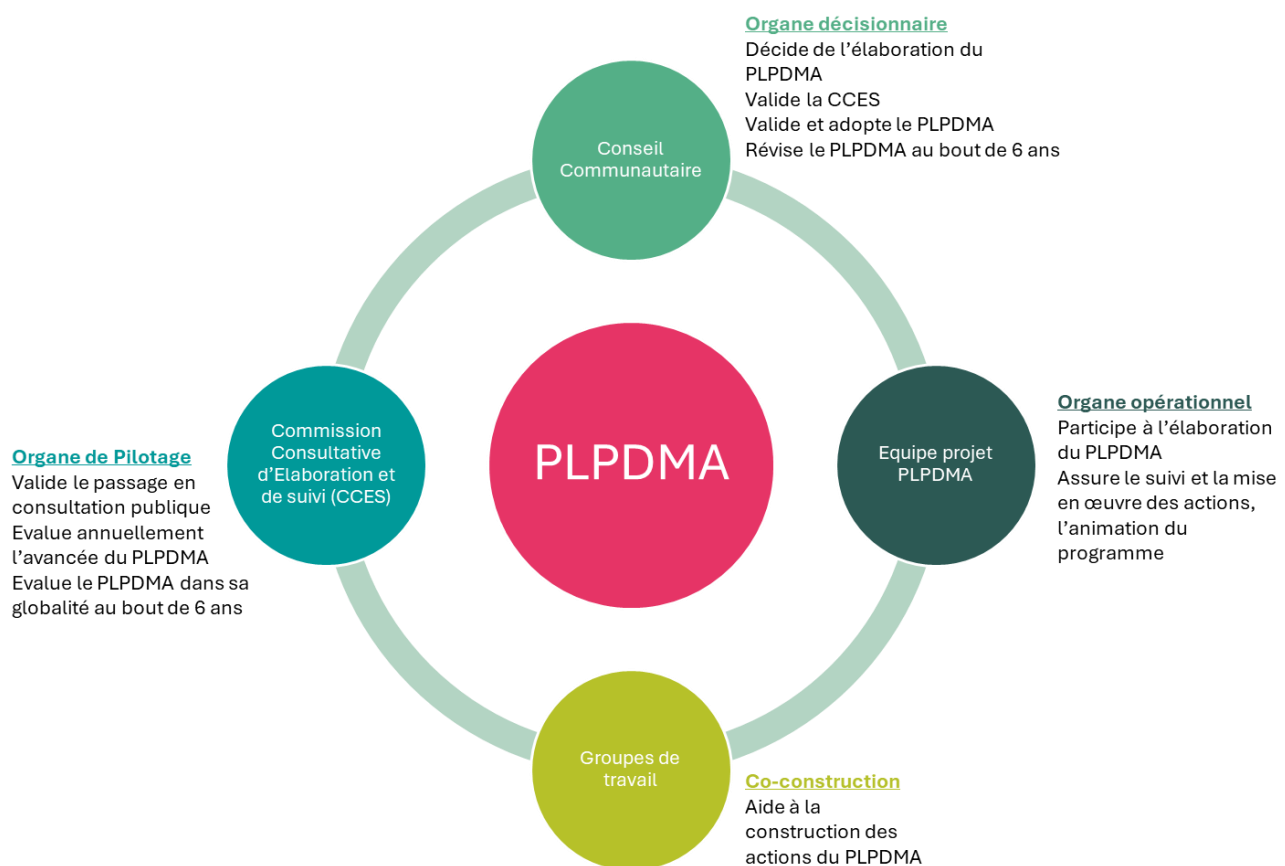
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne**

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.

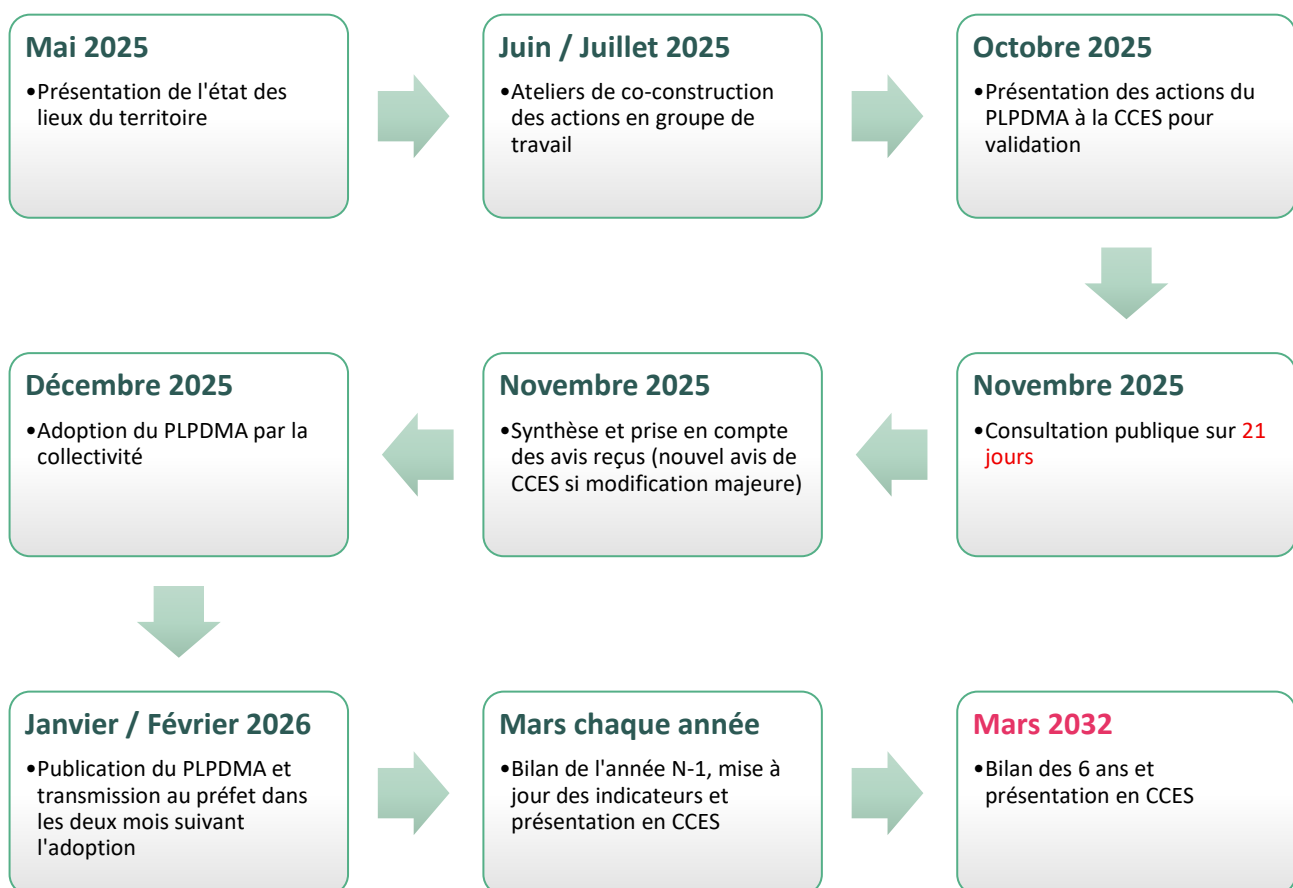


- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 25/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 16/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par le conseil de communauté. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose de 7 personnels internes de la communauté de communes (élus et agents territoriaux).



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes de L'Île Rousse Balagne (CCIRB) est née le 1er janvier 2017 de la fusion de la Communauté de Communes E Cinque Pieve di Balagna (CC5P) et de la Communauté de Communes du Bassin de Vie de L'Île-Rousse (CCBVIR). Cette fusion a été imposée par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui vise à renforcer les intercommunalités.

Les 22 communes membres de la CCIRB s'étendent sur 389,6 km² et sont : Belgodère, Corbara, Costa, Feliceto, Lama, L'Île-Rousse, Mausoléo, Monticello, Muro, Nessa, Novella, Occhiatana, Olmi-Cappella, Palasca, Pietralba, Pigna, Pioggiola, Santa-Reparata-di-Balagna, Speloncato, Urtaca, Vallica, Ville-di-Paraso.

La CCIRB est classée en typologie d'habitat « Touristique » selon le SYVADEC.

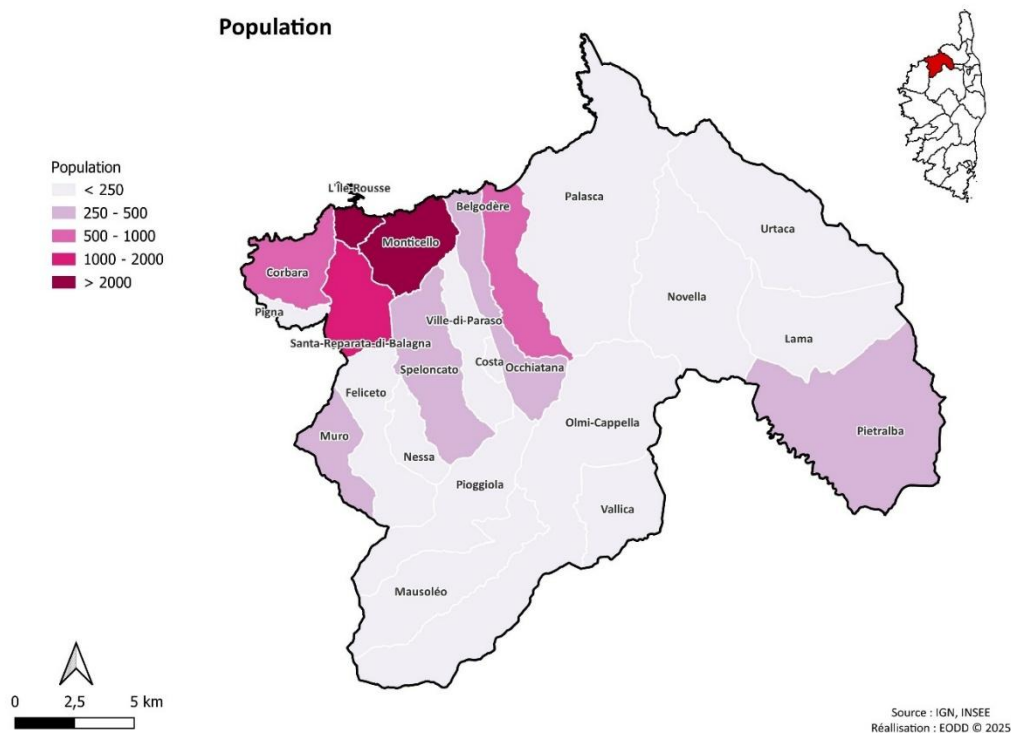


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la CCIRB - Source : EODD

Les compétences de la CCIRB sont les suivantes :

- Environnement, développement durable et cadre de vie (dont GEMAPI et collecte et traitement des déchets).
- Collecte et traitement des déchets : gestion des équipements de précollecte et de collecte, collecte de l'ensemble des flux, information et sensibilisation des usagers au tri et à la réduction des déchets.
- Développement et aménagement économique.
- Développement touristique.
- Aménagement de l'espace communautaire.
- Accueil des gens du voyage.
- Actions sanitaire et social.

- Eau et assainissement.
- Développement et aménagement éducatif, sportif et culturel.
- Autorité organisatrice de la mobilité.
- Logement et habitat.
- Transport et voirie.

En ce qui concerne plus spécifiquement la gestion des déchets, la CCIRB exerce la compétence « collecte et traitement » des déchets. Elle a transféré au SYVADEC les compétences transfert/transport et traitement des déchets. Les compétences prévention et communication relèvent de la collectivité et peuvent être complétées par des actions du SYVADEC.

Le SPGD est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **10 873 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 3,13 % de la population de la Corse (347 597 habitants) et près de 58% de la population du territoire est concentrée sur 3 communes, l'Île Rousse (30%), Monticello (19%) et Santa-Reparata-di-Balagna (9%).

Depuis 2010, la population du territoire a **une augmentation de 3%** entre 2010 et 2024.

La densité de population est de **28 habitants au km²** en-dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

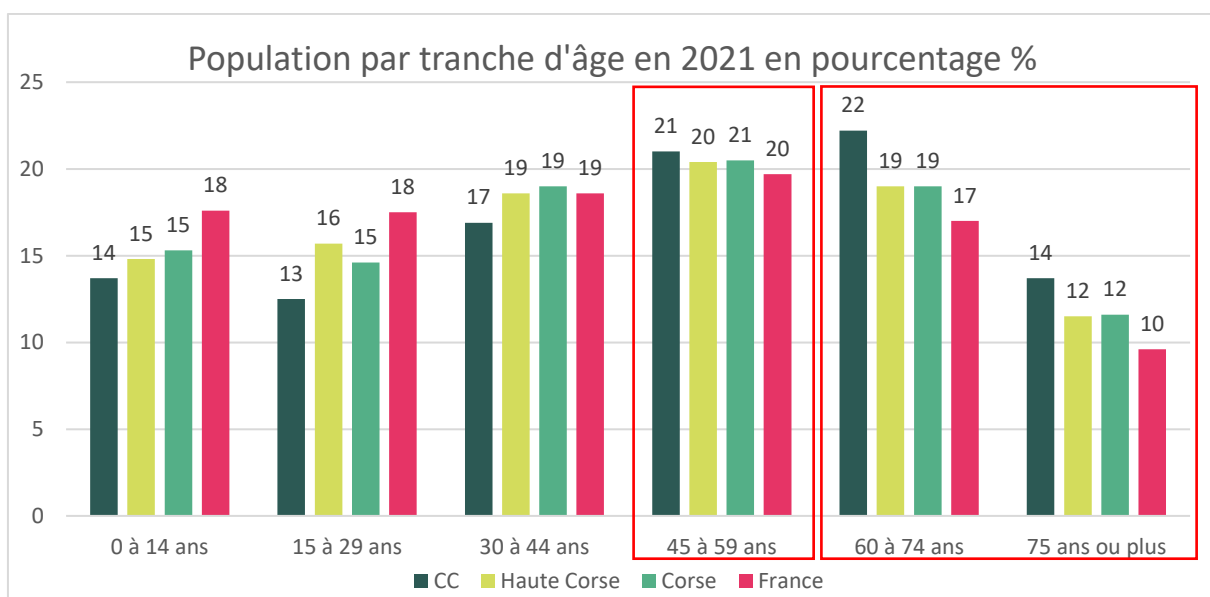


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

La Communauté de communes de l'Île Rousse Balagne affiche une moyenne de personnes par ménage inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **2 personne/foyer**.

Si 60% des ménages sont des familles, dont **32% avec des enfants**, 39 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**72% de la population**) ayant un emploi (64% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 6 456 maisons et 5 935 appartements en 2021.



52% de maisons individuelles



48% d'appartements

Sur le territoire, l'INSEE recense 5 312 résidences principales (42%) et 6 976 résidences secondaires (56%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 5,7 fois supérieure à la moyenne nationale (10%).

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 1 687 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	519	30,8
Construction	275	16,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	251	14,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	182	10,8
Activités immobilières	158	9,4
Autres activités de services	119	7,1

Secteur d'activité	Nombre	%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	116	6,9
Activités financières et d'assurance	45	2,7
Information et communication	22	1,3

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **338 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne.

Le territoire de la CCIRB a une forte vocation touristique, la **capacité d'accueil y est élevée** en particulier sur les communes littorales. 4 communes littorales (Corbara, l'Île Rousse, Monticello et Ville-Di-Paraso) qui disposent d'un nombre d'hébergements touristiques compris entre 5 et 15 établissements.

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	22 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles maternelles (2), primaires (4), collège (1) et lycée (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	Un EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l’organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en bornes semi enterrées et point de regroupement	Enfouissement ISDND STOC Prunelli
Emballages 	Collecte en bornes semi enterrées, point de regroupement et en porte-à-porte	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en bornes semi enterrées et point de regroupement	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en bornes semi enterrées, point de regroupement et en porte-à-porte	Valorisation matière OI Glasspack (Béziers)
Cartons 	Collectes en points de regroupement et en porte-à-porte	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : 7 sites de compostage partagé 1 431 composteurs individuels	Valorisation matière Balagne hygiène ZI Cantone Calvi

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Encombrants 	Collecte en points propres	Valorisation matière et enfouissement
Textiles 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Dechets		371	292	339	382	527	451	-
Emballages	87	384	410	474	498	536	547	525%
Papier	140	159	176	152	127	102	87	-38%
Verre	418	736	741	922	921	851	815	95%
Biodechets compostés par l'habitant		78	105	139	160	167	178	-
OM	6261	4 906	4 851	5 163	5 408	5 229	5 440	-13%
Tout Venant	1842	453	227	230	60	64	73	-96%
Textiles		24	30	34	40	52	54	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs							0	-
Bois		395	264	298	204	203	106	-
Carton CS	169	45					360	113%
Carton Rec		260	293	297	292	312	80	-
DDS	200	2	6	7	10	8	11	-94%
DEEE		313	258	265	272	300	256	-
Huiles Minérales			0	2	1	1	2	-
Huiles Végétales			0	0	0	0		-
Métaux	250	359	325	332	314	273	293	17%
Meuble		333	290	337	355	339	323	-
Meuble - Bois				3	24	25	239	-
PMCB - Placoplatre							6	-
Pneus		16	30	22	19	19	26	-
TV Valorisé		105	210	228	214	221	194	-
Végétaux		817	338	436	318	297	340	-
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	9 366	9 679	8 741	9 540	9 458	9 359	9 702	4%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

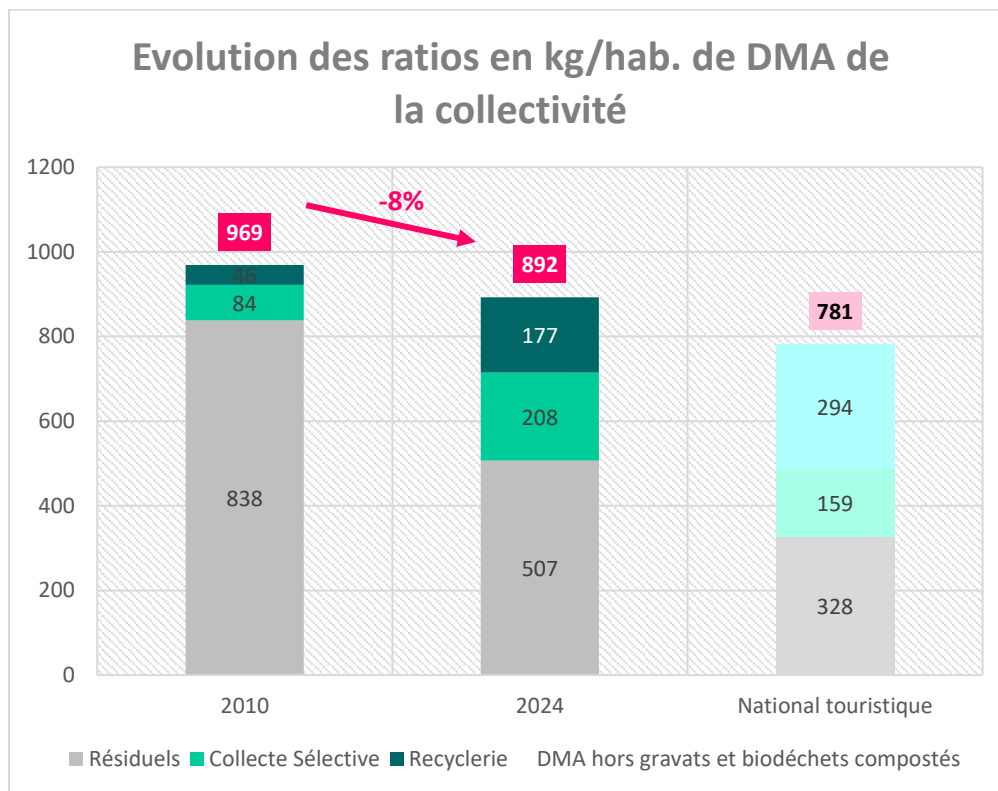


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a diminué de 8% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

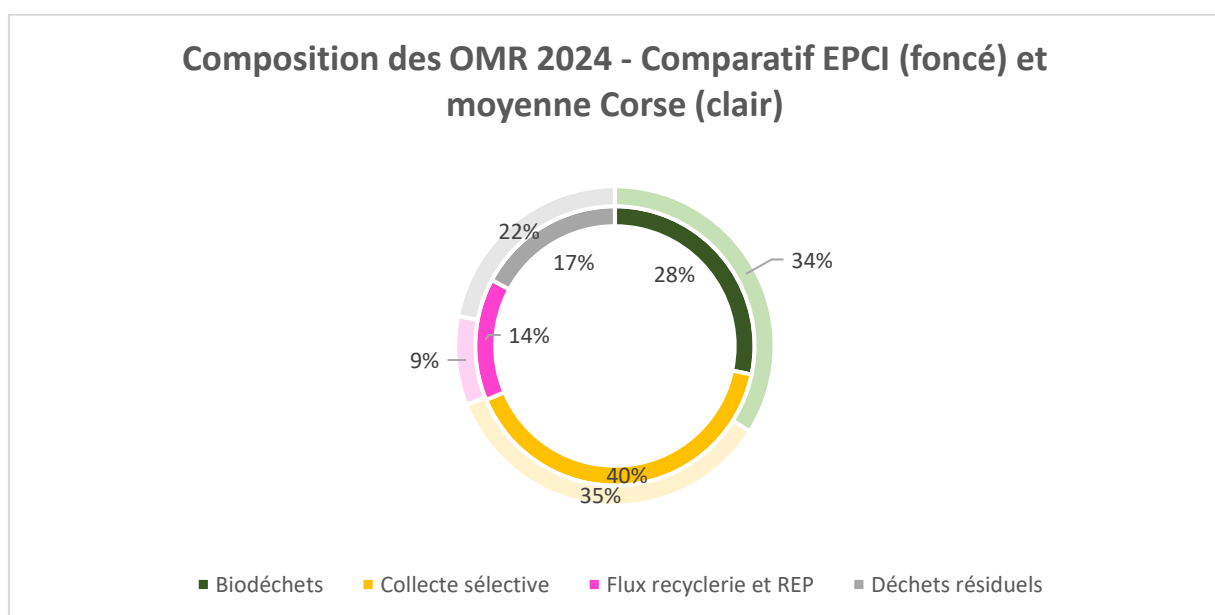


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	2 161	199	22%
Recyclerie	1 999	184	20%
Emballages	1 754	161	18%
Verre	1 345	124	14%
OM*	1 165	107	12%
Cartons	845	78	9%
Papier	306	28	3%
Textiles	304	28	3%
Total	9 880	909*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

Sensibiliser sur la thématique des déchets, c'est amener chacun des habitants à se questionner sur des problématiques à la fois écologiques, sociales et environnementales.

Les actions déployées sur le territoire de la CCIRB sont les suivantes :

- **Accompagner la réduction des déchets produits lors des évènements festifs sur son territoire.**
 - Des bacs de collecte sont mis à disposition gratuitement par la CCIRB lors de multiples évènements festifs qui se déroulent sur son territoire.
 - Une animatrice sensibilise les acteurs principaux aux bons gestes du tri et organise des ateliers sur place.
 - Un planning annuel est établi pour les manifestations récurrentes, telles que les festivités. Chaque municipalité communique à la CCIRB un calendrier prévisionnel en début d'année sur lequel elle planifie les interventions.

- **Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets.**
 - Cette sensibilisation du grand public à la réduction des déchets passe par de nombreuses actions et s'appuie sur des acteurs variés afin d'atteindre un maximum de personnes (écoles, mairies, supermarchés, festivités).
 - Un mémo de tri créé.
- **Faciliter la mise à disposition de composteurs individuels et partagés, améliorer la formation au compostage.**
 - La distribution des composteurs individuels et la mise en place de composteurs partagés s'est effectué en partenariat avec le Syvadec. 3 672 composteurs individuels ainsi que 7 composteurs partagés ont été installés, soit une couverture de 34% de l'habitat individuel.
 - Mode de distribution : porte à porte, en mairies, mensuelle.
- **Mise en place de la collecte des DASRI et des radiographies (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)**
 - Un point de collecte est accessible au Point d'Apport Sécurisé de Losari pendant les heures d'ouverture. Les professionnels de santé peuvent s'inscrire en remplissant un formulaire. L'inscription payante est valable pour un an, et donne un accès illimité en poids et nombre de dépôts. Les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs clichés radio et leurs déchets de soin auto-administré.
 - Des animations sont réalisées au sein du Point d'Apport Sécurisé de Losari.
- **Changement de mode de collecte et création des Points d'Apports Sécurisés (P.A.S).**
 - **Dispositif visant à** favoriser l'augmentation de la collecte des matières valorisables, à réduire le coût du service en fonctionnement et à diminuer l'empreinte carbone des activités de collecte.
 - Création des Points d'Apports Sécurisés (P.A.S), au sein duquel les administrés viennent trier leurs déchets sous la surveillance d'un ambassadeur du tri formé à cette fin qui sensibilise sur site les usagers.

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (32%)
- Une population active importante (72% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 51% des ménages)

Gestion des déchets

- L'objectif de déploiement du tri à la source des biodéchets est atteint.
- Le ratio de production des résiduels est en diminution de 39% entre 2010 et 2024.

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Moyens humains disponibles pour la prévention

- 3 ambassadeurs de tri (données Diagnostic TI)

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (36% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (56%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Malgré ces évolutions, plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur le réemploi, la valorisation matière, et la réduction du stockage.
- Une production d'OMR et de DMA importante

Actions et démarches engagées

- Une communication de la CCIRB plutôt axée sur l'information
- Peu d'actions de prévention sur le territoire

Acteurs et partenaires

- Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 28% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Menaces

Contexte général et socio économique

- Un territoire touristique avec donc une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

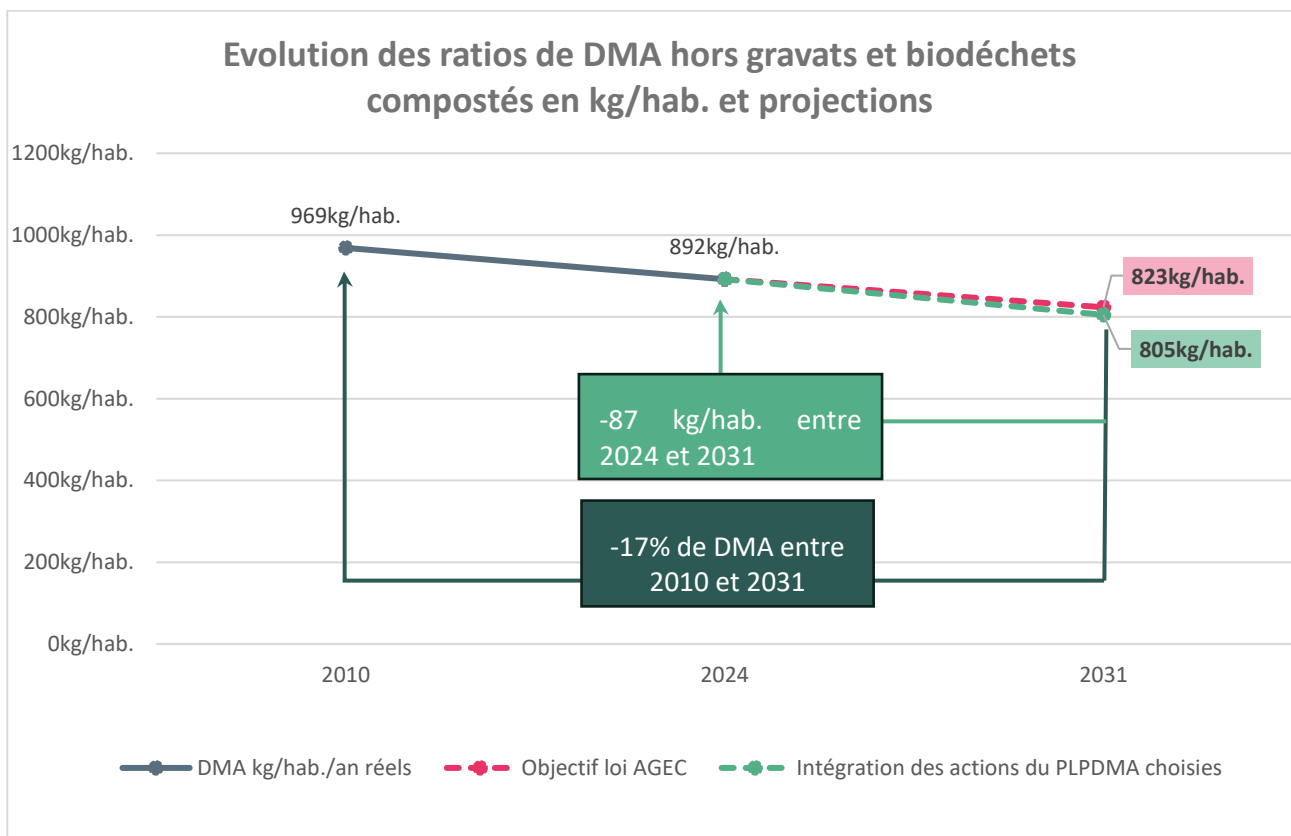


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	10,4 kg/hab.	11,9 %
	-10,4 kg/hab.	11,9%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	5,7 kg/hab.	6,6%
Action 2.2 – Eco-exemplarité des professionnels	3,4 kg/hab.	3,9%
Action 2.3 – Eco-exemplarité des centres de loisirs	0 kg/hab.	0%
	-9,1 kg/hab.	10,5%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
Action 3.1 – Consommation responsable	0,03 kg/hab.	0%
Action 3.2 – Création d'une ressourcerie	36,1 kg/hab.	41,5%
Action 3.3 – PAS avec sensibilisation et réemploi	2,25 kg/hab.	2,6%
	-38,4 kg/hab.	44,1%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
Action 4.1 – Redevance Spéciale	25 kg/hab.	28,7%
Action 4.2 – Sensibilisation et verbalisation des incivismes	1,6 kg/hab.	1,8%
	-26,6 kg/hab.	30,5%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	2,7 kg/hab.	3,0%
	- 2,7 kg/hab.	3,0%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :		- 87 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 campagnes par an avec post sur le compostage																								
Communication : 4 posts réseaux, création vidéo (2) et passage chaîne corse																								
Etre ecoexemplaire																								
Eco exemplarité des professionnels																								
Création de contenus de communication et diffusion (eau du robinet, démarches éco-responsables et témoignage professionnels)																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Consommation responsable																								
Promotion de la consommation responsable (4 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								
Création d'une ressourcerie																								
Communication : 4 posts par an, 1 pour l'inauguration, 1 affiche par commune																								
Mettre en place des Points d'Apports Sécurisés sur le territoire intégrant des espaces réemploi																								
Communication régulière sur les PAS																								
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Sensibilisation / verbalisation des incivismes																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Communication : 2 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité excepté pour la brigade verte qui est en supplément.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,20	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,8
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,42	0,03	0,03	0,03	0,03	0,7
	Eco-exemplarité des professionnels	0,00	0,00	1,2	1,2	0,22	0,22	2,8
	Eco-exemplarité des centres de loisir	0,07	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,2
Promouvoir l'économie circulaire	Consommation responsable	0,03	0,04	0,02	0,02	0,02	0,02	0,1
	Création d'une ressourcerie	0,27	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	5,3
	PAS avec sensibilisation et réemploi	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,4
Utilisation des outils économiques	Redevance spéciale	0,00	0	0,59	0,19	0,19	0,19	1,2
	Sensibilisation / verbalisation des incivismes	0,04	0,06	1,22	1,22	1,22	1,22	5
Renforcer la communication et la sensibilisation	Intervention fêtes locales et communication	0,08	0,08	0,16	0,16	0,16	0,08	0,7
Total		0,9	1,8	4,4	4,0	3,0	3,0	17,1

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage –
 Promouvoir les bonnes pratiques sur les végétaux



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
 Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé	2026-2031	100% des suivis saisis sur application et 51 rapports annuels par site	Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé
Composteurs individuels			
Distribution de composteurs individuels	2026	30 composteurs à distribuer	Nbre de composteurs distribués

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels	2026 - 2031	200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre	- Nombre de répondants - Taux d'utilisation des composteurs
Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage			
Animations : Stands sur des fêtes locales	2026 - 2031	2 animations par an	Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide
Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet	2026 - 2031	1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux par an 1 FAQ actualisée 1 guide (actualisation SYVADEC)	Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués
Formation des agents communaux et intercommunaux	2026-2031	1 session tous les 3 ans	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.
Promouvoir les bonnes pratiques sur les végétaux	2027	- Passage sur la chaîne Corse 2 vidéos créées par an 4 posts par an sur les réseaux	Nombre de publications, vues, likes

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC Télé PAESE	0,1 ETP	Guides	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-10,4 kg/hab.
---------------------------	----------------------------	----------------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur fêtes locales : 2/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post sur le compostage																								
Communication : 4 posts réseaux, création vidéo (2) et passage chaine corse																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 2

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : ○ Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI ○ Réalisation d'un diagnostic terrain des communes adhérentes et volontaires pour élargir les bonnes pratiques. ○ Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026 interco et 2027 communes	• 100% des sites et communes audités, • 1 guide pratique diffusé • 1 référent déchets par commune.	• Nombre de sites audités, • nombre de guides distribués, • liste des référents désignés.

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations - Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. - Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. - Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. - Réduction des impressions. - Création d'un espace de troc entre collègues	2026 puis suivi	100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier	- Nombre de gourdes distribuées, - Arrêt des achats de vaisselle jetable - Arrêt des achats de bouteilles en plastique - Nombre de composteurs installés - Nbre de ramettes achetées - Nb d'espaces de troc
	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie achat responsable, produits reconditionnés en priorité, ecolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% de la téléphonie en reconditionnée	0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté - Nombre de marchés publics concernés
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri. - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles. - Suivi par questionnaires en fin de formation.	2026-2031	2 sessions de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents.	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,1 ETP	- Gourdes (150) - Ecocup (250) - Contenants réemployables (20) - Balance de pesée de bacs (1)	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-5,7 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.2 : Eco exemplarité des professionnels



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres chez les professionnels (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux consommateurs en appliquant les mêmes règles

Publics ciblés

Professionnels

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Accompagner les professionnels ○ Création d'une charte ou d'un label dédié aux professionnels éco-responsables ○ Réalisation d'audits ciblés au sein des entreprises ○ Distribution de kit de bonnes pratiques (guide, affiches, gourmet bag, vaisselles réemployables ...) ○ Visite annuelle des sites audités	2026 - 2031	• 250 entreprises auditées sur 2 ans, • 250 kit distribués • 100% des sites audités visités annuellement	• Nbre d'entreprises labellisées • Nbre de sites audités, • Nbre de kit distribués, • Nbre de visites effectuées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Valoriser les démarches éco-responsables - Création de contenus de communication (posts, vidéos, kit numérique) et diffusion via réseaux sociaux, site internet, presse locale, office du tourisme) - Mise en avant des professionnels engagés (témoignages, portraits, relais dans les événements) - Sensibilisation sur l'utilisation de l'eau du robinet	2026 puis suivi	2 posts par an 1 création de contenu par an 3 témoignages par an diffusés	- Nbre de post - Nbre de vues et nbre de like - Nbre de témoignage - Nbre de contenus
--	--	-----------------	---	--

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	Professionnels, communes, SYVADEC, Office du tourisme	0,5 ETP	- Kits (250) - Macaron (250)	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	3,4 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.3 : Eco-exemplarité des centres de loisirs

Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Acculturer à la prévention des déchets les centres de loisirs
- Sensibiliser les enfants et adultes sur les possibilités de prévention des déchets
- Rendre le centre de loisirs exemplaire en matière de prévention et tri des déchets

 Publics ciblés

Enfants et adultes des centres de loisirs

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie

Plan d' action	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
	Centre de loisirs - Adultes			
	Diagnostic du centre de loisirs et préconisation d'actions à mettre en œuvre	2026	1 diagnostic effectué	Nombre d'actions recommandées
	Validation de la mise en œuvre des actions	2026-2031	1 suivi par an	Volume de déchets annuels comptabilisé

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Centre de loisirs - Enfants				
	Création et préparation d'ateliers 0 déchets pour les enfants	2026	4 ateliers créés	-
	Réalisation d'ateliers de prévention des déchets	2026-2031	4 ateliers par an	Nombre d'enfants sensibilisés par atelier

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Le centre de loisir	0,03 ETP	Petit matériel pour atelier	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Ecoexemplarité des professionnels																								
Création d'une charte/label aux professionnels éco-responsables																								
Distribution de kits de bonnes pratiques																								
Réalisation d'audits ciblés au sein des entreprises et visites annuelles																								
Création de contenus de communication et diffusion (eau du robinet, démarches éco-responsables et témoignage professionnels)																								
Ecoexemplarité des centres de loisir																								
Diagnostic du centre de loisirs et préconisation d'actions à mettre en œuvre																								
Validation de la mise en œuvre des actions																								
Création et préparation d'ateliers 0 déchet pour les enfants																								
Réalisation d'ateliers de prévention des déchets																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l’économie circulaire

FICHE ACTION 5

Action 3.1 : Consommation responsable



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
 Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Encourager les habitants à privilégier les achats locaux, de saison et labellisés
- Promouvoir l'achat d'occasion et le reconditionné comme alternatives durables au neuf.
- Sensibiliser à la réduction des emballages notamment des bouteilles en plastique
- Encourager la sobriété dans la consommation : acheter moins, prolonger la durée de vie des objets, privilégier le don et l'occasion.

Publics ciblés

Tout public

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, Recyclerie

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Organisation d'ateliers « zéro déchet », certains dédiés aux enfants directement dans les écoles et d'autres pour les adultes sur le territoire	2026-2031	4 ateliers par an	- Nb d'ateliers - Nb de participants aux ateliers
Promotion de la consommation responsable tout au long de l'année [thème Achat local / saison / labellisé ; Achat d'occasion et reconditionné ; Réduction des emballages ; Sobriété / déconsommation]	2026-2031	4 campagnes thématiques par an (réseaux sociaux, relations presse, article site internet, promotion lors d'événements)	- Nb de campagnes - Nb de posts - Engagement sur les posts

AXE 3 – Promouvoir l’économie circulaire				
	Promotion de l’eau du robinet (maison, restaurant)		2026-2031	2 posts annuels - Nombre d’affiches - Nombres de vues et de likes
Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Communes, association (formation), ressourceries, producteurs locaux	0,02 ETP	Ateliers (prestation)	Intercommunalité
Résultats attendus		DMA réduits en 2031 - 0,03 kg/hab.		

AXE 3 – Promouvoir l’économie circulaire

FICHE ACTION 6

Action 3.2 : Création d’une ressourcerie



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Proposer une solution dédiée pour les dons d’objet et le réemploi sur le territoire
- Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi
- Préserver les ressources finies

Publics ciblés

Particuliers principalement, administrations, associations

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

	Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Plan d' action	Réaliser une étude de faisabilité	2026	1 étude réalisée permettant de définir les modèles économiques, le lieu, le montant estimatif des travaux, etc.	-
	Lancement d'un marché de maitrise d'œuvre et de travaux	2026	1 marché lancé	-

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Création d'une fiche de poste, formation des agents de la collectivité, achat de fourniture, contractualisation avec les REP.	2026-2027	1 fiche de poste créée 100% des agents d'accueil de la recyclerie formés 100% des fournitures achetées 100% de contractualisation REP.	Recettes liées aux REP
	- Réalisation des travaux de la ressourcerie - Ouverture de la ressourcerie	2026 - 2027	100% des travaux réalisés	- Nbre de visiteurs - Tonnages captés - Tonnages détournés - Tonnages valorisés - Tonnages résiduels
	Communication sur la ressourcerie	2026-2027	4 posts sur les réseaux sociaux par an 1 communiqué pour l'inauguration 1 affiche dans les communes	- Nbre de vues - Nbre d'affiches

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC	0,9 ETP	Etude, ressourcerie et matériel	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 36,1 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l’économie circulaire

FICHE ACTION 7

Action 3.3 : Mettre en place des Points d'Apports Sécurisés sur le territoire intégrant des espaces réemploi



Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux et objectifs

- Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets
- Mettre à disposition une solution de proximité pour le don et le réemploi d'objets
- Limiter l'utilisation des ressources finies

Publics ciblés

Particuliers

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Etude préalable pour l'implantation de nouveaux PAS et l'équipement des PAS existants d'un espace réemploi	2026-2031	10 PAS équipés d'ici 2031	Nombre de PAS déployés et équipés
Création de panneaux dédiés à la prévention et au réemploi pour les PAS	2026	10 panneaux	Nombre de panneaux installés

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

• Communication régulière sur les PAS	2026-2031	• 2 posts sur les réseaux par an • Nombre de vues et de likes
---	-----------	--

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,06 ETP	PAS équipés	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 2,3 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Consommation responsable																								
Organisation d'ateliers 0 déchets																								
Promotion de la consommation responsable (4 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								
Création d'une ressourcerie																								
Réaliser une étude de faisabilité																								
Lancement des travaux																								
Création d'une fiche de poste et modalités d'organisations de la recyclerie																								
Ouverture de la ressourcerie																								
Communication : 4 posts par an, 1 pour l'inauguration, 1 affiche par commune																								
Mettre en place des Points d'Apports Sécurisés sur le territoire intégrant des espaces réemploi																								
Etude préalable pour l'implantation de nouveaux PAS et l'équipement des PAS existants d'un espace réemploi																								
Création de panneaux dédiés à la prévention et au réemploi pour les PAS																								
Communication régulière sur les PAS																								

Axe 4

Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 8

Action 4.1 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Redevance spéciale ○ Réalisation d'une base de données des gros producteurs ○ Réalisation de diagnostics déchets ○ Elaboration du planning ○ Refonte de la RS et suivi des indicateurs (nombre de redevables, redevance recouvrée, taux de couverture)	2026-2031	• Réalisation de 1200 diagnostics déchets	• Nbre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel
• Communiquer et sensibiliser les professionnels ○ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ○ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ○ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2027	• 1 campagne par an	• Nbre de supports diffusés • Nbre de réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques
 comme levier de réduction des déchets

	- Accompagnement à la réduction et au tri - Elaboration d'un plan d'actions individualisé et suivi des indicateurs - Réalisation d'un rapport annuel synthétique sur la gestion des déchets des professionnels accompagnés et en RS - Suivi des mesures correctives	2026 - 2031	1 plan d'actions par pro accompagné 1 rapport par an 100% de courriers envoyés aux professionnels	- Nbre de de plan d'actions - Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés
--	--	-------------	---	---

	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
Moyens	SYVADEC	0,2 ETP		Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-25 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques
 comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 9

Action 4.2 : Sensibilisation et verbalisation des incivismes



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Garantir la propreté des espaces publics
- Réduire les dépôts contraires au règlement de collecte et favoriser leur valorisation en dehors du service public de gestion des déchets
- Améliorer l'image du territoire

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Révision du règlement de collecte (règle de dépôt, obligation du tri, volume, amende et facturation...)	2026	Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé	Mise à jour réalisée
Campagne de communication pour rappeler les règles de dépôt (amende, obligation de tri, facturation du nettoyage, déchetterie, déchets des artisans)	2026 - 2031	1 campagne par an	- Nbre d'actions de communication - Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques
 comme levier de réduction des déchets

Envoi d'un courrier aux professionnels du territoire leur rappelant leurs obligations	2026	100% de courriers envoyés aux professionnels	Nbre de courriers envoyés
Formation des élus.	2027	100% des élus déchet formés	Nbre d'élus formés
Formation des agents sur le montage d'une brigade verte et les pouvoirs de police du président de l'EPCI	2026	1 agent formé	-
Mise en place d'une brigade verte, achat d'équipement, recrutement ou mobilité, fiche de poste, planning de patrouille	2028	1 brigade verte composée d'un ETP temps plein.	Nbre de contrôles effectués

Moyens				
	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC Modules brigade verte AMORCE	0,83 ETP	- Formation - Matériel brigade verte (voiture, EPI, informatique)	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 10

Action 4.1 : Intervention fêtes locales et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication
 Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles
Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2026 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé
• Réalisation de campagne de communication annuelle avec plan média local (abribus, journaux communaux et intercommunaux, camions BOM, écrans, réseaux sociaux, radio)	2026-2031	• 2 campagnes par an	• Nombre de campagnes réalisées • Nombre de vues et de likes • Nombre de guides distribués • Nombre de véhicules avec affichage

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

			- Nombre d'affiches - Nombre d'articles
	Elaboration d'outils de communication et diffusion (guides des bonnes pratiques, site internet ...)	2026-2031	- Nombre de guides distribués - Nombre d'articles
	Création de magnets pour réfrigérateur et distribution	2026	1000 magnets - Nombre de magnets distribués
	Événement zéro déchet		
	Participation à des évènements locaux et nationaux (foires, fêtes, SERD, SDD...)	2026 - 2031	2 évènements par an. - Nbre de stands
	Organisation de visites pédagogiques des lieux de gestion des déchets pour les scolaires	2027	3 visites par an - Nombre d'élèves sensibilisés par an

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,12 ETP	- Affichage BOM - Magnets - Ecran de bus	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-2,7 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 5 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 2/an																								
Création de magnets pour réfrigérateur et distribution																								
Organisation de visites pédagogiques des lieux de gestion des déchets pour les scolaires																								
Communication : 2 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC Île Rousse Balagne	Communauté de Communes de l'Île Rousse Balagne
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d 'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement



LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)